



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 05 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent : 0
Absents excusés : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
01/06/2026

Date d'affichage
15/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Président), M. Pascal Maginot, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Patrick Rabier, Mme Nadège Donzé, M. Cédric Cornet, M. Cyrille Godi, Mme Aurélie Chalopin, M. Mathieu Travel et M. Jordane Leduc-Boudon.

Absents excusés :

M. Philippe Pissot (pouvoir à Mme Angélique Peintre).
Mme Pauline Alaphilippe (pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier).
M. Frédéric Moineau.
Mme Emilie Régnier (pouvoir à M. Patrick Rabier)
Mme Alison Joguet (pouvoir à M. Pascal Maginot).

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal Maginot.

Subvention Club des Aînés

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de subvention de l'association *Club des Aînés* domiciliée à Chambon ;

Considérant que l'association le *Club des Aînés* a effectué des achats pour le compte de la mairie au motif de la non-acceptation de mandat administratif par les prestataires Internet ; qu'il s'ensuit les achats effectués par le *Club des Aînés* pour le compte de la Mairie comme suit :

Matériels	Montants
Banderole pour la fête de la musique	57, 60 €
Lavabo pour l'école maternelle	172, 90 €
	230, 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil,

Décide

A l'unanimité,

1°) d'attribuer une subvention de 230, 50 € à l'association *Club des Aînés* ;
2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au suivi administratif, technique et financier de cette délibération.

➤ **Vote :** Tous pour (14).



Fait et délibéré à Chambon les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Pascal Maginot



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Pascal Maginot, the secretary of the session.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, au titre du contrôle de légalité.

Ampliation est transmise à la Présidente de l'association *Club des Aînés*, Madame Christine Daviet.

